

Commune de 6960 MANHAY

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
- ~~-que le Fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~-que le Gouvernement est saisi~~
- d'une demande de (1) :
- ~~-permis d'urbanisation~~
- ~~-modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~-permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~-certificat d'urbanisme n°2~~

Les demandeurs sont Madame KRUYEN et Monsieur LOUWETTE
demeurant à / ~~dont les bureaux se trouvent à~~ (1) : 4460 GRACE-HOLLOGNE, rue des Coqs n° 32

Le terrain concerné est situé à MANHAY-ODEIGNE, rue du Chalet Michel, Oster et cadastré Section A n° 422 S4

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale

et présente les caractéristiques suivantes (2) :

avec demande d'écart aux prescriptions du permis d'urbanisation « JORIS » autorisé en date du 19 décembre 2011 :

- Toiture plate pour le volume secondaire
- Horizontalité du bandeau à l'arrière
- Utilisation de RockPanel (panneaux de bois surfacés) comme matériau secondaire
- Niveau « 0,00 » du rez-de-chaussée 40 cm plus haut que l'habitation mitoyenne
- WC non aéré et non éclairé directement

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18 – Mail : blamy@manhay.org dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10 mai 2021 au 25 mai 2021 au Collège communal :
-par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

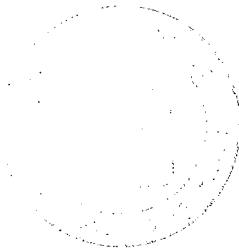
-(5) par courrier électronique, à l'adresse suivante : blamy@manhay.org.

A Manhay, le 05 mai 2021.

La Directrice générale,



S. MOHY



Le Bourgmestre



M. GENÉRET

(1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.

(5) Non obligatoire